



Fiche Mémo

Le plagiat

Le dictionnaire de l'Encyclopédie Universalis définit le **plagiat** comme « **le fait de copier une œuvre en se l'attribuant** »¹

¹ Encyclopédie Universalis, Définition de « plagiat », 2019, [En ligne]. Disponible sur <https://www.universalis.fr/dictionnaire/plagiat/> (Consulté le 21/01/2021).

> Les exemples à ne pas reproduire

Je suis concerné par le plagiat si :



- ✗ J'achète un travail sur Internet et le rends en mon nom.
- ✗ J'utilise le travail d'un autre (même s'il est d'accord) et le présente comme étant le mien.
- ✗ Je « copie-colle » un extrait d'un livre, d'un journal, d'un magazine, d'une revue ou d'un site Internet sans le mettre entre guillemets et sans préciser la référence exacte dont est tiré l'extrait.
- ✗ Je réutilise un travail universitaire que j'ai rédigé l'an passé ou pour un cours, et le rends comme un travail original dans un autre cours sans l'accord préalable de mon enseignant.
- ✗ Je résume l'idée d'un auteur avec mes propres mots, mais sans lui en attribuer l'idée.
- ✗ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la provenance.

> Pour éviter toute forme de plagiat



- ✓ J'effectue un **travail personnel** dont je suis l'auteur et avec ma propre réflexion !
- ✓ Je **respecte le travail et la pensée des autres** en indiquant systématiquement la source !
- ✓ Je ne fraude pas aux examens et aux épreuves !
- ✓ Je **prends de bonnes habitudes** à l'Université mais aussi pour ma future vie professionnelle !



Le plagiat ne concerne **pas uniquement le texte écrit** !



Le plagiat est **interdit par la loi** qui prévoit le **respect du droit d'auteur** !
Le plagiat est aussi **sanctionné à l'Université** (cf. « Charte des examens » adoptée au CEVU du 16 mars 2012 et CA du 23 mars 2012) !



> Quelques informations et conseils



Ce type de fraude est rapidement **délectable** :

- Avec un **logiciel anti-plagiat** (Compilatio) utilisé par les professeurs.
 - Les enseignants connaissent bien leur domaine et repèrent facilement les écrits empruntés à d'autres.
-
- ✓ Je **m'organise et j'anticipe** pour éviter de :
 - Travailler sous pression (ce qui pousse au plagiat).
 - Copier d'autres sources sans réfléchir et sans rédiger par vous-même.
 - ✓ Je **limite le « copier-coller »** sur Internet. Si malgré tout je le fais, j'utilise les **règles de citations** !
 - ✓ Je m'entraîne à **rédigier correctement des paraphrases** (pour faciliter la reformulation d'une idée avec ses propres mots) !
 - ✓ Je **note les références des sources** que je consulte au fur et à mesure de mes recherches et de mes lectures !
 - ✓ Dans tous les cas, je me reporte à :
 - La fiche Mémo **Citer et Paraphraser**.
 - La fiche Mémo **Légender et référencer une illustration**.
 - La fiche Mémo **Rédiger sa bibliographie**.
 - La fiche Mémo **Trouver des contenus libres de droit**.



Pour aller plus loin.

GAY, Alain. Lutte contre le plagiat à l'Université de Lyon : Le bestiaire des plagiaires. In : *Site web Université de Lyon* [en ligne] [consulté le 21 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.universite-lyon.fr/campagne-anti-plagiat-de-l-universite-de-lyon-11180.kjsp>

BERGADAA, Michelle. *Le plagiat académique : comprendre pour agir*. Paris : L'Harmattan, 2015. [Accès BU Artois](#)